



- UB zone correspondant au secteur des constructions collectives
- UBA zone correspondant aux constructions collectives
- UC zone correspondant aux extensions d'activités - zone pavillonnaire
- UL zone mixte (habitat et activités économiques)
- UL zone de sports et de loisirs
- UV zone d'activités économiques
- 1AU zone destinée à être couverte à l'urbanisation avec vocation principale d'habitat à court terme
- 1AUA secteur destiné à être couvert à l'urbanisation pour les constructions collectives à court terme
- 1AUL zone destinée à être couverte à l'urbanisation pour les sports et les loisirs
- 1AUJ zone destinée à être couverte à l'urbanisation pour les sports et les loisirs en zone inondable
- 1AUY zone destinée à être couverte à l'urbanisation pour les activités économiques à court terme
- 1AUJY secteur de logements destinés à être couverts à l'urbanisation pour des activités économiques (zone départementales), à court terme
- 2AU zone à caractère naturel destinée à être couverte à l'urbanisation à long terme (réserve foncière)
- A zone agricole
- Aa secteur agricole destiné aux activités maraîchères et horticoles
- N zone naturelle (paysage, environnement, forêts, captages)
- Na secteur de carrière (traitement des matériaux uniquement)
- Ni secteur naturel inondable
- NL secteur naturel de sports et de loisirs liés à l'environnement
- éléments particuliers du patrimoine à préserver
- éléments paysagers à préserver
- emplois réservés
- exploitations agricoles en activité

PLANCHE 10

PARCELLAIRE CADASTRAL
 PLANCHE N°9
 11.09.2006
 JPM

1/2500'

